

# LES MARAIS de la DIVES

et

# La GESTION des BERGES

Bandes enherbées et Haies



Pour la Biodiversité

# LES MARAIS DE LA DIVES : REFUGE POUR LA BIODIVERSITÉ



© Cyril Murat - L'Œil du Ciel

Toutes les données scientifiques actuelles confirment la régression globale de la biodiversité dans notre environnement. Heureusement, nos zones humides, relativement épargnées de la pression de l'agro-industrie et de l'artificialisation des sols, constituent des territoires où la biodiversité trouve encore refuge, jouant de ce fait un rôle capital de réservoir. Les inventaires naturalistes réalisés dans les marais de la Dives ces dernières années attestent de leur attractivité pour de nombreuses espèces. Cette situation plutôt encourageante est principalement due au maintien de l'élevage extensif, activité agricole traditionnelle qui gère l'espace tout en créant les conditions favorables à une biodiversité remarquable.

Cependant, cette situation pourrait être améliorée en mettant en place certaines pratiques avec les acteurs ruraux afin de contribuer à la préservation d'espèces vulnérables, voire en voie de disparition. Cela est réalisable en adaptant certaines pratiques comme par exemple en réduisant l'impact d'un entretien parfois encore un peu trop radical sur les chemins et les berges des fossés.

L'adoption d'une gestion différenciée permettrait ainsi d'éviter de dégrader et d'appauvrir ces milieux qui jouent un rôle essentiel dans l'accueil de la biodiversité.

L'adoption d'une gestion différenciée permettrait ainsi d'éviter de dégrader et d'appauvrir ces milieux qui jouent un rôle essentiel dans l'accueil de la biodiversité.

## DES HABITATS SOUS-ESTIMÉS

Depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, les marais de la Dives n'ont cessé d'être façonnés par l'Homme afin d'y maîtriser l'écoulement de l'eau et d'y développer l'élevage, produisant le paysage de pâtures humides et de prairies de fauche que nous connaissons aujourd'hui. Celles-ci sont drainées par un important réseau de canaux et de fossés qui représente un linéaire de 1 088 km, auquel s'ajoutent 251 km de cours d'eau. Ces voies d'écoulement, bordées chacune de deux berges, forment ainsi un linéaire total de 2670 km de berges (1 335 km x 2). Ce chiffre impressionnant donne une meilleure idée de la place qu'occupent les berges dans nos marais et les mettent au premier rang des habitats naturels qui les constituent. Il ne faut donc plus les voir comme des espaces marginaux, mais bien au contraire comme des habitats naturels à part entière, complémentaires des prairies humides et des milieux aquatiques dans l'accueil de la biodiversité.



Source: BD topo IGN sept 2023

Réseau des cours d'eau, canaux et fossés des marais

# LES BERGES

## Définition :

La berge est la zone de contact entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Elle forme une pente plus ou moins escarpée, naturelle ou façonnée par l'homme, bordant un cours d'eau, un canal, un fossé, une mare, un étang ou un lac.

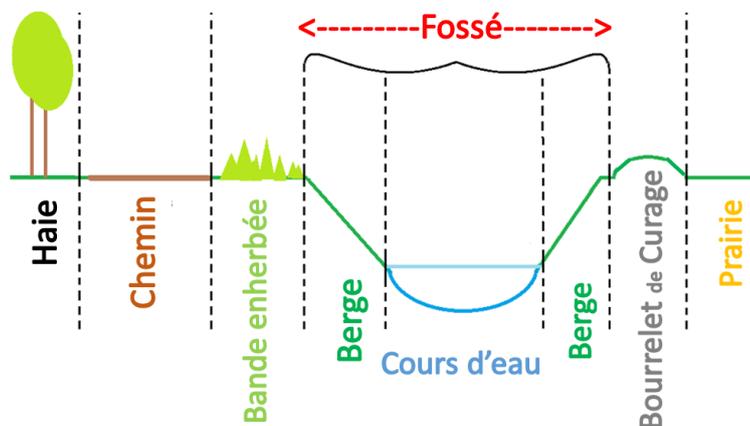
Cette définition simple ne laisse pas percevoir toute la complexité des fonctions qui se rattachent à cet espace.

## Fonctions écologiques :

Dans les zones humides à vocation agricole, les berges sont les habitats qui abritent la biodiversité la plus riche ; interfaces entre l'eau et le sol, les berges se caractérisent par une végétation amphiphyte typique des milieux humides. Ces plantes sont particulièrement bien adaptées à la variation régulière du niveau d'eau dans les fossés et occupent la majeure partie des berges ; ce groupe inclut les héliophytes qui sont enracinées au fond de l'eau et dont les parties aériennes sont émergentes (roseau, Typha, Baldingère, carex...). Ce couloir végétal, lorsqu'il est préservé, offre **abri et nourriture** à de nombreuses espèces aquatiques, semi-aquatiques ou terrestres au fil des saisons. Les berges servent également de **refuge** aux espèces animales des prairies lors de la fauche, moment où la pression sur le milieu est la plus forte, jouant ainsi un **rôle tampon** et permettant une recolonisation rapide des pâtures.

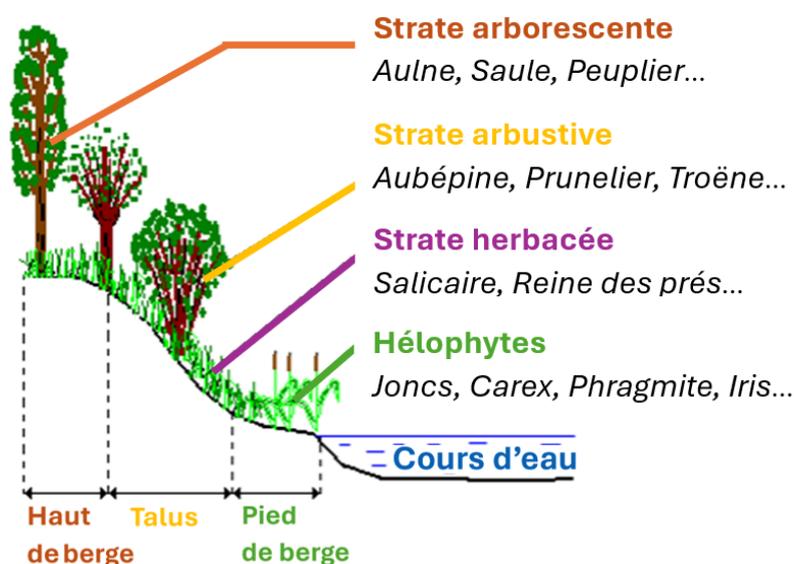
Du fait de leur interconnexion, les berges sont des **zones de contact et de transfert** entre les milieux, favorisant la diffusion et le **maintien des animaux et des plantes** dans les marais : elles constituent donc des **corridors écologiques** indispensables. Enfin, les berges jouent un rôle non négligeable dans la **filtration de l'eau** sous l'action de la végétation et du sol ainsi que dans la **fixation du carbone**.

Les arbres ou arbustes implantés sur les berges des cours d'eau forment la **ripisylve**. Cette sorte de forêt rivulaire joue un rôle important dans le maintien des berges grâce aux racines profondes des essences qui la composent, dans la régulation hydrique de l'atmosphère par l'évapotranspiration des végétaux, ainsi que dans la filtration des eaux de ruissellement.



La berge et les milieux alentours

Les arbres ou arbustes implantés sur les berges des cours d'eau forment la **ripisylve**. Cette sorte de forêt rivulaire joue un rôle important dans le maintien des berges grâce aux racines profondes des essences qui la composent, dans la régulation hydrique de l'atmosphère par l'évapotranspiration des végétaux, ainsi que dans la filtration des eaux de ruissellement.



Coupe d'une berge

## Diagnostic :

Sur certains secteurs des marais, les berges souffrent de la pression d'un entretien mécanique radical souvent non justifié et non approprié, avec une fauche qui peut descendre jusqu'en pied de berge. Elles peuvent également subir parfois un reprofilage inadapté lors du curage, créant une pente trop abrupte non propice à la recolonisation par la faune et la flore. Toutes ces actions répétées finissent par fragiliser les berges et réduire leur potentiel d'accueil de la biodiversité.

# CORTÈGE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DES BERGES



Tarier pâtre



Salicaire



Martin pêcheur



Populage des marais



Ecaille chinée



Grand hydrophile



Gallinule poule d'eau



Rainette arboricole



Reine des prés



Musaraigne aquatique

Dans les marais de la Dives, pas moins de 44 espèces de **libellules** ont été répertoriées ces dernières années, soit 73% des espèces normandes. Ces chiffres éloquentes placent le site au premier rang des grandes zones humides régionales dans l'accueil des odonates. Ces insectes surprenants pondent dans l'eau durant la belle saison, passent de plusieurs mois à plusieurs années, selon les espèces, au fond des fossés ou des mares sous forme de larves, puis émergent au printemps en s'agrippant sur les plantes des berges pour s'y métamorphoser et enfin y prendre leur envol. Les berges jouent ainsi un rôle essentiel dans la reproduction et le développement de nombreux insectes aquatiques. Citons également l'exemple du **Grand hydrophile**, coléoptère aquatique qui passe la majeure partie de son existence dans l'eau avant de s'abriter en fin d'été dans un cocon dissimulé dans la végétation des berges pour passer l'hiver. Cette espèce devient malheureusement de plus en plus rare et bénéficie d'un statut de protection au niveau régional. Ainsi il suffit de se pencher et de prendre le temps d'observer le peuple des berges pour comprendre toute l'importance de protéger ces habitats et de conserver une flore aussi touffue et variée que possible durant la période de reproduction.

## Autres exemples d'espèces des berges :

### Flore

Iris des marais  
Scirpe pauciflore  
Menthe aquatique  
Renouée amphibie  
Scrofulaire aquatique  
Lysimaque commune  
Rubanier d'eau  
Lychnis fleur-de-coucou  
Laîche pendante  
Cirse des marais  
Potentille des marais  
Consoude officinale

Grande prêle  
Eupatoire chanvrine  
Jonc fleuri  
Massette à feuilles larges  
Lycophe d'Europe  
Roseau commun  
Baldingère faux-roseau  
Cardère  
Oiseaux  
Foulque macroule  
Rousserolle effarvate  
Tarier des prés  
Bergeronnette flavéole  
Bruant des roseaux  
Pipit farlouse

Bouscarle de Cetti  
Mammifères  
Campagnol amphibie  
Amphibiens  
Grenouille verte  
Crapaud commun  
Reptiles  
Couleuvre à collier  
Libellules  
Gomphus gentil  
Sympetrum rouge-sang  
Coenagrion  
Leste vert  
Libellule déprimée  
Anax empereur

Orthetrum réticulé  
Papillons  
Carte géographique  
Lycène bleu  
Vulcain  
Paon du jour  
Citron  
Demi-deuil  
Aurore  
Zygène des prés  
Hespéride orangée  
Sauterelles  
Conocéphale des roseaux  
Decticelle bariolée

# LES BANDES ENHERBÉES

**Définition** : Les bandes enherbées sont les bandes latérales plates qui bordent les chemins ou les fossés et constituent des zones de transition vers les berges.

**Fonction écologique** : Comme les berges, elles peuvent abriter une riche biodiversité et offrir un espace favorable à la reproduction et la circulation de nombreuses espèces. Elles peuvent aussi servir de zone refuge (on parle aussi de zone tampon) pour la faune sauvage lors des fauches des prairies adjacentes.

**Diagnostic** : A certains endroits, la fauche des zones enherbées bordant les chemins et les berges est parfois **trop fréquente, trop rase ou trop précoce**. Une fauche réalisée au printemps ou au cœur de l'été est particulièrement **destructrice pour la biodiversité**. Cela favorise le développement de plantes jugées indésirables qui profitent de l'absence d'espèces indigènes pour envahir le milieu. De plus, contrairement aux idées reçues, faucher plus souvent et plus ras ne ralentit pas la repousse de la flore, mais à l'inverse l'accélère, cela peut constituer une perte de temps et d'argent.

## CORTÈGE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DES BANDES ENHERBÉES



Consoude officinale



Sympetrum



Bergeronnette printanière



Angélique



Argiope frelon



Aurore



Petite biche



Criquet ensanglanté

### Autres exemples d'espèces des bandes enherbées :

#### Flore

Vulpin bulbeux  
Trèfles  
Pâturins  
Cardamine des prés  
Orchis tacheté  
Epipactis des marais  
Lotier des marais  
Grande berce

Œnanthe safranée  
Angélique  
Plantain lancéolé  
**Oiseaux**  
Pinson des arbres  
Chardonneret élégant  
Linotte mélodieuse  
Bruant jaune  
**Mammifères**  
Musaraigne terrestre  
Campagnol terrestre  
**Reptiles**  
Orvet

Couleuvre à collier  
**Libellules**  
Leste des bois  
Libellule fauve  
Sympetrum rouge-sang  
**Papillons**  
Vulcain  
Paon du jour  
Petite tortue  
Myrtil  
Citron  
Tircis  
Robert-le-diable

Belle dame  
**Autres insectes**  
Bourdon terrestre  
Bourdon des champs  
Bousier  
Sauterelle verte  
Grillon champêtre  
Abeilles solitaires  
**Araignées**  
Epeire diadème  
Fauchoux (Opilion)

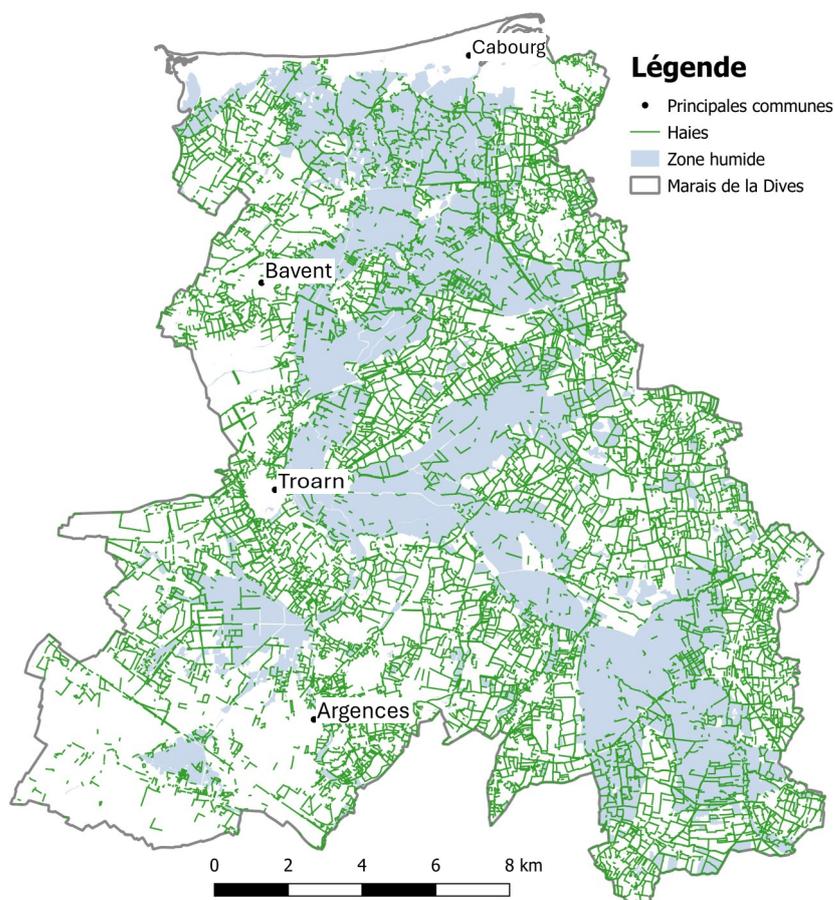
# LES HAIES

Depuis les années 1950, 70% des haies ont disparu progressivement du paysage français, soit 1,4 millions de kilomètres. Non seulement la destruction des haies se poursuit, malgré les incitations de la PAC depuis les années 1990, mais elle s'accélère. Le nombre de kilomètres de haies détruites a doublé, passant de 11500 en 2014 à 23500 en 2021. La principale cause évidente est l'industrialisation de l'agriculture.

Source: Agir pour l'environnement- Campagne « Sauvons nos haies »

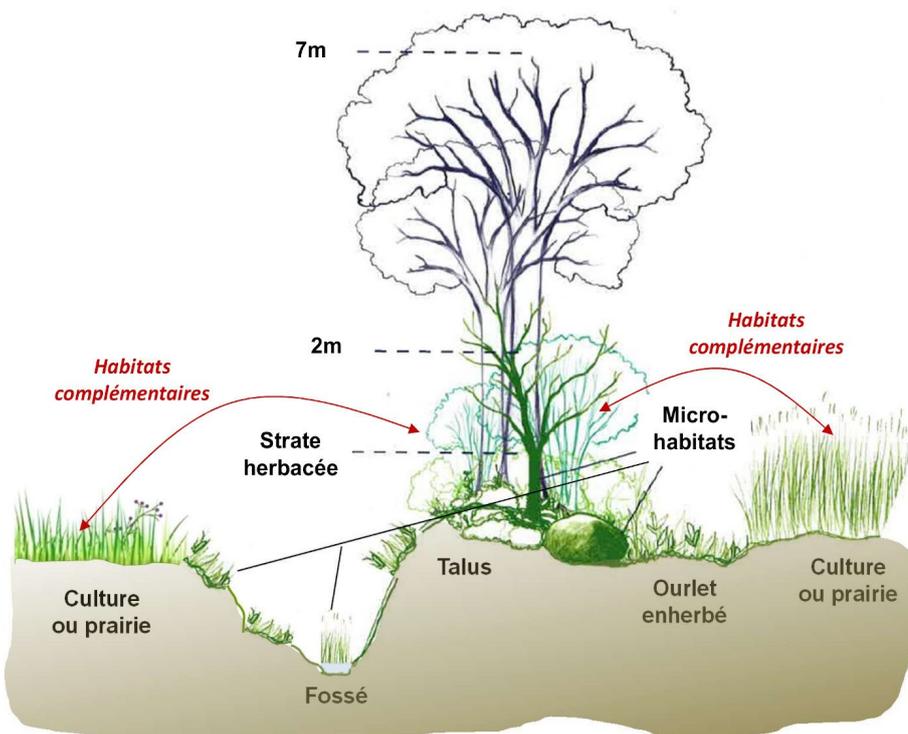
Bien qu'elles ne soient pas vraiment représentatives des paysages de marais en général, les haies occupent une bonne place dans les marais de la Dives et semblent bien se maintenir globalement, particulièrement dans le cœur des marais où l'agriculture à dominante extensive leur est plutôt favorable.

Elles y représentent un linéaire de 1970 km, dont 432 km en zone humide, élément constitutif et structurant de la **trame verte des marais**.



## Fonctions écologiques :

les haies jouent un rôle essentiel pour la biodiversité en tant que **réservoir** mais aussi que **corridor écologique**. Elles sont particulièrement utiles pour le **maintien d'une biodiversité riche et équilibrée** ; elles **nourrissent et hébergent** de nombreux animaux, des insectes aux oiseaux en passant par les reptiles qui aident à la régulation des ravageurs. Elles agissent également comme **puits de carbone** et dans la **régulation hydrique** de l'atmosphère.



« Haie, talus, fossé, champs : des habitats complémentaires favorables à la biodiversité. »

Source Alain Butet,

Dans les marais de la Dives, les haies basses constituées d'épineux (Aubépine, Prunelier, Eglantier, Ronce...) peuvent par exemple abriter certaines espèces patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur, passe-reau venant d'Afrique au printemps pour s'y reproduire (voir Cahier de bonnes pratiques n°1 sur la Pie-grièche écorcheur).

## CORTÈGE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DES HAIES



Mésange Charbonnière



Aulne glutineux



Troglodyte mignon



Citron



Orvet



Robert le Diable

### Autres exemples d'espèces des haies :

#### Flore

Aulne Glutineux  
Prunellier  
Peuplier blanc  
Peuplier noir  
Saule blanc  
Saule marsault  
Troëne  
Clématite flamme  
Brionne  
Houblon  
Sureau noir  
Noisetier

#### Oiseaux

Pie-grièche écorcheur  
Pouillot véloce  
Bruant jaune  
Bruant zizi  
Mésange bleue  
Geai des chênes  
Fauvette à tête noire  
Fauvette des jardins  
Roitelet  
Merle noir  
Grive musicienne  
Pinson des arbres  
Buse variable  
Tourterelle des bois  
Bouvreuil pivoine

#### Pigeon ramier

Pic épeiche  
Mammifères  
Belette  
Martre des pins  
Pipistrelle  
Amphibiens  
Rainette arboricole  
Libellules  
Caloptéryx éclatant  
Leste des bois  
Libellule fauve  
Leste vert  
Papillons  
Moro-sphinx  
Fadet commun

#### Amaryllis

Aurore  
Sylvaine  
Ecaille martre  
Vulcain  
Demi-deuil  
Autres insectes  
Punaises  
Coccinelles  
Syrphes  
Abeilles solitaires  
Cicadelles  
Bourçons

### Diagnostic :

Dans la zone humide, les haies sont généralement vieillissantes, peu entretenues, voire à l'état d'abandon, probablement la conséquence d'une perte de la valeur économique qu'elles représentaient autrefois (source de bois de chauffage, fourrage pour les animaux d'élevage, bois d'œuvre ...). Celles-ci sont souvent perçues comme une contrainte par les gestionnaires, représentant une charge de travail et un coût supplémentaires qui pèsent sur les agriculteurs, principaux gestionnaires des haies. Elles sont parfois même considérées comme un obstacle pour le curage des fossés effectué par les ASA (Association Syndicale Autorisée). Ceci peut entraîner des coupes systématiques, voire un arrachage, dans certains cas. Mais cette situation vient aussi du fait que l'entretien des berges de fossés est abandonné depuis quelques décennies dans certains secteurs.

## PROPOSITIONS DE GESTION

Parmi les techniques de gestion pratiquées dans les espaces naturels ou semi-naturels, **la gestion différenciée est la plus appropriée**. Elle présente l'intérêt d'être plus respectueuse de l'équilibre des habitats naturels et des paysages, tout en permettant de restaurer les fonctions écologiques bénéfiques à de nombreuses espèces.

Par exemple, la plupart des animaux et des plantes sauvages ayant un cycle de reproduction qui s'étend globalement de mars à septembre, l'entretien ne sera pas effectué durant cette période, quand cela est possible ou sera adapté à chaque situation de façon à limiter son impact.

La gestion différenciée, qu'on peut aussi qualifier d'**approche raisonnée**, permet également de rationaliser les moyens humains, matériels et donc financiers dans la gestion des espaces naturels.

A noter également les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** de la Politique Agricole Commune qui ont pour objet d'accompagner et de financer les exploitations qui s'engagent dans le changement de pratiques agricoles, afin de maintenir une agriculture extensive dans les zones difficiles, de réduire les pressions sur l'environnement et d'encourager des pratiques favorables à la biodiversité.

Dans les marais de la Dives, ce sont déjà 60 exploitations qui se sont engagées dans le dispositif pour un total de 2780 ha en zone humide.

### GESTION DES BERGES

Pour la gestion des berges, on peut se référer au cahier des charges des MAEC qui répond pleinement aux objectifs d'une gestion différenciée en espace agricole. A titre d'exemple, voici quelques actions pouvant être mises en place :

#### CAHIER DES CHARGES MAEC POUR LES BERGES

Pour une rémunération d'un montant annuel de 1,6 €/Ml (sous plafonnement de 3000€/an), on établit et met en œuvre un plan de gestion pour la gestion des fossés avec comme critères :

- La fauche ne doit pas descendre jusqu'au pied de la berge, au risque de l'endommager grandement en plus de détruire certains habitats comme des roselières ou ronciers.
- L'entretien doit être réalisé entre le 1er septembre et le 15 décembre.
- Entretien d'une berge sur deux, respecter le principe de mosaïque.



*Une gestion idéale pour la biodiversité des berges*

## GESTION DES BERGES (SUITE)

- Aménager une bande tampon aux abords de fossés : ne pas faucher sur une bande de 3 mètres minimum.
- Lors du curage, on préconise de ne pas surcreuser (curage du cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle).
- Les berges doivent être reprofilées selon des pentes douces (<math><30^\circ</math>) lors du curage.
- Les produits de curage peuvent être stockés sur la parcelle mais doivent être étalés dans l'année (année PAC du 15 mai au 14 mai).
- Limiter le piétinement des berges par le bétail.
- Aucune fertilisation et utilisation de produits phytosanitaires sur les éléments engagés.
- Sont exclues toutes les interventions qui participent à l'assèchement des milieux alentours.
- Le plan de gestion devra veiller à respecter la stabilité des berges, la ceinture végétale et le curage vieux fond/vieux bord.
- Si présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) se référer au personnel du programme régional relatif aux EEE.
- Le faucardage, le recalibrage des fossés et des rigoles sont interdits.



*La berge de droite est préservée par l'agriculteur*

Les grandes roselières de plusieurs hectares étant rares dans nos marais, les petites roselières linéaires qui bordent les fossés sont d'une grande utilité pour l'accueil de nombreux passereaux paludicoles, leur offrant le gîte idéal en période de reproduction et une ressource alimentaire indispensable pour les insectivores. Il est donc important de les conserver et surtout de les faucher le plus tard possible, si cela est vraiment nécessaire.

Pour les collectivités gestionnaires, une communication adaptée à des endroits stratégiques peut avoir des effets pédagogiques bénéfiques en direction des usagers qui parfois sont les premiers à manifester leur mécontentement vis-à-vis d'un nouveau type de gestion.



*Un habitat de choix pour les passereaux paludicoles*



Dans les pâtures, le piétinement répété des berges par les animaux d'élevage pouvant engendrer un affaissement de celles-ci, il est vivement conseillé d'isoler les berges à l'aide d'une clôture et d'y aménager un accès à l'eau comme celui-ci.

## GESTION DES BANDES ENHERBÉES

De manière générale, les chemins et leurs bandes enherbées dans nos marais n'ont pas besoin d'un entretien soutenu comme en zone urbaine. On peut y pratiquer une **fauche raisonnée**. Celle-ci peut se décliner de différentes manières :

- Dans le cas de chemins où il y a peu de passage et n'ayant pas besoin d'être entretenus régulièrement, il faudrait dans l'idéal ne pas faucher les bandes enherbées latérales. Seule la fauche de la bande centrale peut s'envisager pour faciliter le passage des usagers.
- Si pour des raisons de visibilité, et donc de sécurité, la fauche des bandes latérales est indispensable, celle-ci peut s'effectuer seulement sur une largeur de 30 ou de 50 cm.
- La fauche en mosaïque : elle consiste à faucher entre 50% et 80% d'un espace, laissant le reste en friche pour que la faune s'y abrite, créant ainsi des zones de refuge.

L'entretien de ces différentes zones est effectué en alternance d'une année sur l'autre.

Par endroits, il est possible de jouer sur les hauteurs de fauche (entre 10 cm au minimum et 20 cm dans l'idéal) et de tonte pour créer des ambiances différentes dans un paysage et éviter ainsi les remarques d'usagers jugeant que le site n'est pas entretenu.

- Dans le cas où une fauche plus large s'impose, on peut limiter son impact sur le milieu en la réalisant avant le 1er mai et après le 15 août de manière à préserver la faune et la flore en phase de reproduction.
- Enfin, une seule fauche dans l'année suffit la plupart du temps, il est alors préférable de la réaliser en avril ou en fin d'été.



*Fauche rase et large en juin, inadapté !*



*Fauche large en juillet, à proscrire !*

## GESTION DES HAIES

**Au préalable**, la perspective de modification d'un linéaire de haie, comme tout aménagement qui peut avoir un impact sur l'environnement, doit répondre aux principes « **Eviter-Réduire-Compenser** ». Il s'agit de bien s'assurer que cet aménagement est indispensable et qu'il ne peut pas être évité.

- **Taillez les haies en dehors de la période de reproduction** (oiseaux, insectes, etc ...) : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) recommande fortement de **ne pas tailler les haies du 15 mars au 31 juillet pour les particuliers comme pour les collectivités**. Pour les agriculteurs, l'Arrêté du 14 mars 2023 relatif aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) interdit la taille des haies du 16 mars au 15 août.
- **La restauration de haies âgées** peut s'avérer parfois nécessaire, elle est même particulièrement recommandée pour entretenir les équilibres et les continuités écologiques. Une coupe radicale n'est pas à exclure (on parle aussi de recépage) lorsque les essences s'y prêtent (Frêne, Peuplier, Saule, Aulne, Noisetier ...). Cela peut même avoir un effet stimulant pour la végétation.
- **Dans le cas d'une replantation**, évitez les espèces exotiques ainsi que des arbres à système racinaire traçant (peupliers, conifères, Saule pleureur, ...) ceux-ci sont vulnérables aux coups de vent et leur chute provoque l'arrachement d'une partie de la berge. Privilégier des espèces locales et variées (Charme, Aulne glutineux, Noisetier, Chêne, Cornouiller, Prunellier, Merisier, Aubépine, etc.), une haie diversifiée en essences sera plus favorable à la biodiversité.

## GESTION DES HAIES (SUITE)

- **Conserver les haies basses d'épineux** là où c'est possible pour l'accueil, notamment, de la Pie-grièche écorcheur.
- **Maintenir les arbres têtards** dans la gestion d'une haie permet de conserver des arbres intéressants comme source de bois de chauffage et comme support à la biodiversité. Ils participent également au maintien de l'identité paysagère des marais tout en contribuant eux aussi à la stabilité des berges grâce à leur système racinaire développé.
- Concernant le **curage de fossés**, si la coupe d'une haie s'avère indispensable pour le passage de la pelle mécanique, il est préférable de ne la pratiquer que sur une seule berge ou bien l'alterner sur les deux berges.
- **Conserver les souches** des arbres après abattage, principalement lors du dégagement du cours d'eau pour le curage, celles-ci permettent de maintenir la berge et d'éviter l'érosion.
- Il peut être utile pour un agriculteur de mettre en place un **Plan de Gestion Durable des Haies** à l'échelle de son exploitation. Cela permet de planifier ses interventions sur plusieurs années (demander conseil à la Chambre d'agriculture). Le produit de la taille peut bien entendu être valorisé dans le cadre d'une **filère locale bois-énergie** et contribuer ainsi aux objectifs des PTAEC des collectivités (Plan Territorial Air Energie Climat).



*Des arbres têtards en voie de disparition*



© Cyril Murat - l'Œil du ciel

## CONCLUSION

Entretien des chemins de manière à maintenir l'accessibilité aux marais pour ses usagers est bien sûr une nécessité voire une obligation, entretenir les fossés pour faciliter l'écoulement de l'eau en zone humide à vocation agricole est une évidence. Mais cet entretien peut rapidement devenir néfaste à la biodiversité lorsqu'il est pratiqué de façon trop radicale ou à des périodes sensibles et qu'il n'est justifié que par la volonté de « faire propre ».

**La propreté dans la nature peut devenir l'ennemi de la biodiversité. L'idée principale à retenir est de réduire la fauche de nos berges de fossés et chemins là où elle n'est pas indispensable ou de la décaler dans le temps, de préserver et de restaurer nos haies.**

Enfin, ce cahier de bonnes pratiques n'a pour but que d'essayer de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires du territoire au rôle qu'ils peuvent jouer dans la préservation de la biodiversité, juste en modifiant et en adaptant certaines de leurs pratiques. Il ne tient qu'à eux de se les approprier et de les expérimenter à l'échelle de leur exploitation ou de leur commune. Ils contribueront ainsi à faire en sorte que **nos marais restent une terre d'accueil favorable à la biodiversité, où l'Homme laisse une bonne place à la nature et sait cohabiter intelligemment avec elle.**

## LIENS UTILES ET RÉFÉRENCES

### Contexte réseau hydrographique

- <http://www.smbd.fr/le-territoire/principaux-cours-d-eau>

### Gestion et entretien des bords de canaux et fossés

- <https://www.gesteau.fr/sites/default/files/plaquettecrezh-17.pdf>
- [https://parc-cotentin-bessin.fr/sites/default/files/2019-08/NATURA\\_2000\\_MCB\\_Fiche%20foss%C3%A9.pdf](https://parc-cotentin-bessin.fr/sites/default/files/2019-08/NATURA_2000_MCB_Fiche%20foss%C3%A9.pdf)
- [https://vienne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/104\\_Inst-Vienne/Documents/mon\\_exploitation/reglementation/guide\\_d\\_entretien\\_des\\_fosses\\_mai2019.pdf](https://vienne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/mon_exploitation/reglementation/guide_d_entretien_des_fosses_mai2019.pdf)

### Gestion et entretien des haies

- [https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061\\_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CRABFC/Territoire\\_Environnement/2021-PostersHaies\\_BDef.pdf](https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CRABFC/Territoire_Environnement/2021-PostersHaies_BDef.pdf)

### Gestion de la ripisylve

- <https://www.genieecologique.fr/reference-biblio/Guide pour la restauration des ripisylves>

### Explication MAEC

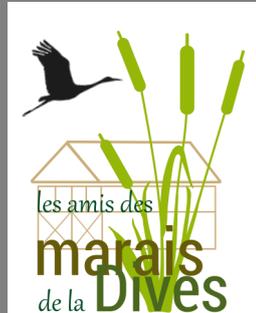
- <https://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac>

### Droits et devoirs des propriétaires riverains des cours d'eau

- <https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/73891/454729/file/PLAQUETTE+GUIDE+PRATIQUE+PROPRIETAIRE+RIV+2021+WEB.pdf>

### Références réglementaires

- **Article D 615-46** du Code Rural.
- **Arrêté du 18 juin 2012** fixant les normes usuelles et les règles relatives aux BCAA (règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)
- **Arrêté n°09-2805 du 17 juillet 2009** relatif au 4ème programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricoles
- **Arrêté du 16 septembre 2006** relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du Code Rural.
- **Arrêté du 21 avril 2009** relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques.
- **Articles L215-14** et suivants du Code de l'Environnement
- **Arrêté du 14 mars 2023** relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAA)



## Étude - Préservation - Valorisation des marais de la Dives

Ces **CAHIERS DE BONNES PRATIQUES** sont destinés aux gestionnaires et propriétaires des marais, et à toute personne souhaitant œuvrer en faveur de la biodiversité.



**Crédit photo** : Membres de l'AMD et L'Œil du Ciel

**Conception** : Cyane LAURENT et Thierry PITREY

**Infographie** : Stéphanie DUBUS

**Imprimé à** :



Les Amis des Marais de la Dives - Mairie - Place Quellec 14670 TROARN

[amdives14@gmail.com](mailto:amdives14@gmail.com)

— [www.amdives14.com](http://www.amdives14.com)

— [Facebook/amisdives](https://www.facebook.com/amisdives)